



DERNIERES NOUVELLES D'EUROPE.

Limerick, 29 avril.—On a reçu en cette ville ce matin la nouvelle d'une émeute sérieuse dans les environs de Drum Colloher. En conséquence de l'opposition qu'avait éprouvée le révérend T. Locke dans la perception des dîmes, il fut obligé de demander main forte aux autorités constituées. D'après sa demande, un nombreux détachement de police et de militaires, sous le commandement de notre actif chef de police T. P. Vokes, s'avancèrent hier dans les terres en question, où, bientôt après, une multitude d'habitants s'assembla, exprimant leur résolution ferme de s'opposer à toute saisie.

Malgré les remontrances fermes et amicales de M. Vokes sur la folie et l'illégalité de cette conduite, la foule porta l'audace jusqu'à assaillir la police et les militaires à coups de pierres, et ils réitérèrent plusieurs fois cette attaque. On ordonna alors aux soldats de charger. Mais ce spectacle loin d'intimider le peuple ne fit qu'augmenter sa fureur, et pour leur propre défense les militaires furent obligés de faire feu. Environ 20 personnes ont été tuées. M. Vokes a reçu plusieurs coups de pierre graves; on ignore encore s'il est dangereusement blessé.

Londres, 3 mai.—Les nouvelles d'Espagne que nous recevons par la voie de Paris, confirment le fait que nous avions annoncé hier; le général Quesada a été complètement défait par le général carliste Zumalacarrégu. L'action eut lieu dans la vallée de Borunda, et le général Quesada, après avoir perdu son artillerie et tous ses bagages, fut obligé de se réfugier dans Pampelune.

Nous avons sous les yeux plusieurs lettres de Bilbao, en date du 14 avril, qui, quoique écrites par des partisans de dona Isabella, admettent cependant que les provinces sont dans un état d'agitation très alarmant et que selon toutes les probabilités, la lutte sera aussi longue que sanglante.

Londres, 3 mai.—Telles sont, nous avons de bonnes raisons pour le croire, les principales stipulations du traité qui a été conclu entre la Grande-Bretagne, la France, l'Espagne et le Portugal, et qui ont donné lieu à tant de conjectures, depuis dix ou douze jours.

1° Don Pedro s'engage à classer don Carlos du Portugal et à publier une amnistie en faveur de ceux des partisans de don Miguel, qui, dans un certain espace de temps, auront abandonné la cause de leur souverain.

2° La Reine régente d'Espagne s'engage à envoyer en Portugal une armée pour aider à établir dona Maria sur le trône.

3° Sa Majesté Britannique s'engage à donner le secours d'une flotte de la force qui sera jugée nécessaire pour agir de concert avec les troupes de ses alliés et ajuster les affaires d'Espagne et de Portugal.

4° Le Roi des Français s'engage à contribuer, pour arriver au but que se propose la ligue, les secours de tous genres que les trois autres parties contractantes pourront s'accorder à requérir de lui.

Ce traité a été signé à Londres, le 23 avril. Il y a maintenant une semaine que nous avons demandé aux journaux ministériels si telles n'étaient pas les conventions de ce traité, et nous leur faisons cette question d'après des renseignements auxquels nous ajoutons une foi implicite.

Les journaux ministériels sont restés silencieux; nous n'en avons pas moins obtenu, sans leur secours, les moyens de divulguer les stipulations au public.

Nous croyons que le parlement Anglais ne sanctionnera jamais ce traité; nous espérons même qu'en exprimant avec fermeté leur opinion sur cette intervention que rien ne peut justifier, les chambres sauront garantir le pays des conséquences auxquelles cette mesure pourrait l'exposer. (Post.)

ESPAGNE ET PORTUGAL.—L'armée espagnole sous les ordres du général Rodill entra en Portugal le 14 avril, à la poursuite de don Carlos. Toutes les villes et villages que l'armée traversa se déclarèrent en faveur de dona Maria. Les dernières dépêches sont datées d'Almeida, ville fortifiée dans le district de Beira.

Madrid, 23 avril.—Les troupes espagnoles s'étant présentées, le 18, sous les murs d'Almeida, le prétendant au trône d'Espagne s'enfuit de crainte de s'y voir bloqué, et la ville se déclara aussitôt en faveur de dona Maria, comme le prouvent les dépêches du gouverneur de Ciudad Rodrigo du 19:

« J'ai l'honneur d'informer votre Excellence que les avis que je reçois de différents points du Portugal s'accordent à m'annoncer le fait important que la ville d'Almeida s'est déclarée hier en faveur de la reine, dona Maria; que le drapeau de la légitimité flotte maintenant sur les remparts de cette ville, que le gouverneur et ses troupes ont lâchement abandonné. »

— Les dépêches suivantes du général Rodill donnent quelques détails sur la déroute du prétendant: « J'ai l'honneur d'annoncer à votre Excellence que les nouvelles que je reçois sur la fuite du prétendant, confirment ce que je vous en écrivais hier. L'avant-garde s'arrêta ce soir à Castel-Branco, point sur lequel elle marcha pour déborder les fuyards et pour s'emparer de quelques fourgons et charriots chargés de bagages. L'armée se déploya à Belmonte, d'après les instructions que j'ai expédiées au général qui commande cette position, et le général baron de Carondelet, à la tête d'une colonne d'infanterie et de cavalerie, soutenu par deux batteries d'artillerie de campagne, se porta en avant. Je n'ai rien d'important à communiquer à votre Excellence; l'armée ne souffre aucune perte par la déroute, et ses mouvements sont tous marqués d'avance. L'enthousiasme qu'elle excite sur son passage prouve la fausseté des assertions des Carlistes qui prétendaient que le Portugal favorisait leur cause. Les portugais admirent la discipline excellente qui règne dans l'armée; en effet je suis heureux de pouvoir vous assurer qu'aucune punition n'a encore été infligée. »

« Que Dieu nous conserve votre Excellence, »

« JOSE RAMON RODILL, »

« Quartier général de la garde, 18 avril. »

PORTUGAL.—Les nouvelles de Lisbonne sont du 22 avril, et d'Oporto du 25.

Le pays situé au nord du Douro est entièrement libre de Miguelistes.

Une nouvelle attaque des Miguelistes sur Sézual a été repoussée avec des pertes considérables.

Le duc de Terceira a réussi à classer le général Cardozo de la ville d'Amara et à s'emparer de Rego; Cardozo faisait sa retraite sur Almeida, ignorant que les autorités s'y étaient déclarées en faveur de la cause constitutionnelle.

Le brigadier Rosas, qui avait déserté à Santarem pour entrer dans les rangs constitutionnels, a été arrêté, sur le soupçon que sa défection cachait le projet de révolutionner Lisbonne en faveur de l'usurpateur.

Un décret de don Pedro, contraire au traité conclu avec l'Angleterre en 1810, réduisit à 15 cent 100 les droits d'importation de toute espèce de marchan-

dises en Portugal. Ce décret a excité à Londres la plus vive surprise.

Le Pape a excommunié don Pedro, ses ministres et même tous les partisans de la Reine. On écrit de Lisbonne que le gouvernement a notifié à la cour de Rome que, si cette excommunication n'est pas levée, il deviendra nécessaire et politique de suspendre le paiement de la redevance que s'impose le Portugal, et même de cesser toute espèce de relations avec le Saint-Siège.

FRANCE.—La chambre des députés, dit un correspondant du London Courier, dispose avec toute la diligence possible des mesures qui lui ont été soumises, avant que la session ne se termine; les ministres désirent en fixer la clôture au 10 mai. Si la session peut arriver à son terme vers le milieu de ce mois, les élections seront finies dans les derniers jours de juin, et la chambre pourra être convoquée en septembre ou octobre.

La nouvelle chambre sera très probablement au si ministérielle que celle qui est en session, quoique, par suite d'une alliance formée entre les électeurs républicains et les carlistes, elle comptera sans doute une trentaine de députés de cette dernière opinion. La force de l'opposition ne sera pas augmentée, car il est à parier qu'elle perdra sur les bancs de la gauche les voix qu'elle gagnera sur ceux de la droite.

M. de Chateaubriand a annoncé son intention de se présenter comme candidat aux élections de Lille. Il a résigné son siège à la chambre des pairs à cause de Louis Philippe.

— On lit dans le Memorial Bordelais du 23 avril cet extrait d'une lettre de Bayonne, du 22: une faction s'était formée en Galice; elle a été bien-tôt détruite par le général Morillo, comte de Carthagène, qui a fait fusiller les deux chefs Desero et Albard, et a promis 20,000 réaux pour la tête du prêtre insurgé Gerostidi.

Des lettres de Saragosse donnent des détails sur les horreurs dont cette ville a été le théâtre. Il paraît que, le 8, plusieurs gardes nationaux ont été assassinés à coups de poignard par les Carlistes. L'indignation des libéraux ne connaît plus de bornes; le lendemain ils parcoururent les rues, tuant tous les ex-volontaires royaux qu'ils rencontraient.

Au départ du courrier, 20 de ces malheureux étaient déjà morts ou mourants, cependant le massacre continuait. Les troupes ne paraissent pas s'émouvoir de ces horribles vengeances; quelques miguelistes cherchaient à apaiser les libéraux, dont l'exaspération était au comble.

Les carlistes ont repris toute leur audace; ils jouissent de l'impunité. On écrit de Valladolid qu'il n'est pas possible de sortir du coucher du soleil sans être insulté, volé ou assassiné. Une conspiration vient d'être découverte dans cette ville près de 800 hommes, la plupart moines, devaient s'armer pour aller joindre le curé Méridio. De nombreuses arrestations ont eu lieu, cependant telle est l'audace des carlistes qu'en allant en prison ils insultaient leurs gardes. La petite bande qui s'était présentée aux portes de la Granja, à 7 lieues de Madrid, a été taillée en pièces et dispersée.

SUISSE.—Un correspondant du London Standard écrit de Berne: « Tous les ministres étrangers, excepté ceux de France et d'Angleterre, ont quitté cette ville; la Diète germanique a résolu de chasser les Polonais de la Suisse, et de leur côté les cantons ont résolu, coûte qu'il coûte, de ne point se soumettre aux ordres des princes allemands. Du parti qui prendront la France et l'Angleterre vont dépendre la neutralité future et l'intégrité du territoire suisse. De toutes parts des armées s'approchent pour envelopper cette république. Conseillez, s'il vous plaît, à vos lecteurs de ne pas trop se hâter d'entrer en Suisse dans leur tournée continentale, car ils pourraient bien se trouver pris au milieu des hostilités. Je pense que cette question pourrait bien amener une collision européenne. »

MAROC.—L'empereur de Maroc a rompu toutes relations avec le royaume des deux Siciles; Tanger est en état de résister à une attaque. Ses forces navales consistent en une corvette, deux bricks et deux golettes de guerre; cependant elles n'avaient pas encore mis à la mer le 17 avril, et l'on pense que l'empereur les retiendrait pour capturer au passage tous les bâtiments siciliens, dont plusieurs naviguaient à l'ouest de ses possessions.

ETATS-UNIS.

QUELQUES GRIEFS AMERICAINS. Quelque chose à admirer pour les révolutionnaires. A une assemblée générale de l'état de Connecticut commença et tenue dans la cité de New-Haven dans et pour le dit état, le premier mercredi de mai, de l'année 1834, et de la 35me de l'indépendance des Etats-Unis.

Yà, que le peuple de cet état souffre une détresse et un embarras sérieux et alarmants dans ses intérêts commerciaux, manufacturiers, mécaniques, et agricoles, lesquels embarras et détresses ont été occasionnées par l'hostilité du président des Etats-Unis, et son déplacement des dépôts publics, le déplacement du cours monétaire qui s'en est suivi, et la diminution du crédit du pays.

Et vù que les deniers des Etats-Unis doivent par la charte de la banque des Etats-Unis être déposés dans cette banque, à moins que le secrétaire de la trésorerie n'en ordonne autrement, pour des raisons suffisantes qu'il doit soumettre au congrès, et que les dits deniers ont été enlevés de la dite banque par le président des Etats-Unis, sans qu'il ait donné de preuve ou de prétexte que la dite banque n'était pas une place sûre de dépôt, vu qu'elle n'avait pas rempli ses obligations envers le pays, par rapport à ces deniers, et contre les opinions du sénat et de la chambre des représentants des Etats-Unis, exprimées après une investigation pleine et entière.

Et vù que le sénat des Etats-Unis dans l'exécution de devoirs importants et indispensables, a exprimé sa désapprobation des procédés du président en déplaçant les dépôts. Et en conséquence de quoi le président a envoyé sa protestation au sénat et dans laquelle il a avancé une doctrine nouvelle et alarmante, et a réclamé des pouvoirs dangereux et illimités. C'est pourquoi.

Qu'il soit résolu par le sénat et la chambre des représentants de l'état de Connecticut réunis en assemblée générale, que le président des Etats-Unis, en déplaçant les dépôts publics, a essayé d'empêcher le congrès des Etats-Unis d'acquiescer de ses véritables fonctions relativement à la garde et à la disposition des deniers de la nation, a exercé une autorité illégale, a violé la charte de la banque des Etats-Unis, a rompu les liens de la bonne foi nationale, et a dérogé à la constitution et aux lois des Etats-Unis.

Résolu, Que le sénat des Etats-Unis en désapprouvant par les résolutions le déplacement des dépôts a donné une nouvelle preuve qu'il était le digne représentant des Etats, et le gardien vigilant des droits du peuple.

Résolu, Que cette assemblée désapprouve entièrement le dessein et la tentative du président des

Etats-Unis, tels que manifestés par la transmission et le contenu de sa protestation, de surveiller et de guider le sénat des Etats-Unis, qui est une branche coordonnée, et qui d'une manière spéciale représente les intérêts des divers états et de contrôler et de restreindre son action constitutionnelle; et cette assemblée approuve entièrement les procédés du sénat relativement à la protestation du président.

Résolu, Que le président des Etats-Unis par son exercice sans précédent du privilège du veto; par le contrôle qu'il a assumé et exercé sur les officiers subordonnés des Etats-Unis; par sa manière de dispenser le patronage du gouvernement; qu'en frustrant à diverses reprises et sous diverses prétextes, l'exercice par le sénat des Etats-Unis, de son pouvoir constitutionnel d'aviser et d'approuver les nominations aux fonctions publiques; et en réclamant le droit de contrôler et de déplacer les fonds publics à sa volonté, et d'interpréter la constitution et les lois des Etats-Unis, suivant sa propre opinion sans considération pour celle du congrès, du judiciaire, ou de la nation, a enfreint les principes fondamentaux de notre gouvernement et a fourni une preuve irrésistible que la liberté de nos institutions est en danger.

Résolu, Que les remerciements de cette assemblée soient présentés aux sénateurs et aux représentants délégués par cet état au congrès des Etats-Unis pour leur conduite ferme et indépendante dans la crise alarmante actuelle; et qu'ils soient priés de continuer leurs efforts pour le rétablissement des dépôts publics dans la banque des Etats-Unis et maintenir la suprématie de la constitution et des lois des Etats-Unis.

Et vù que les banques des Etats-Unis ci-devant incorporées, ont été trouvées généralement avancées pour la garde des deniers publics, et ont exercé sur le cours monétaire du pays, une influence bien salutaire, en préservant des maux qui autrement auraient été inévitables; c'est pourquoi.

Résolu, que la préservation d'un bon cours monétaire, pour la garde, la transmission sûre, et la dépense économique de ses deniers, la nation demande une banque nationale.

Résolu, Que les préambules et résolutions susdites soient signés par le président du sénat et l'orateur de la chambre des représentants, et que Son Excellence le gouverneur soit requis d'en transmettre une copie attestée, scellée du sceau public de cet Etat, à chacun de nos sénateurs et représentants siégeant dans le congrès des Etats-Unis.

Les susdites résolutions passèrent en chambre par une majorité de 143 contre 43, et passèrent sans doute dans le sénat à une grande majorité. Ainsi le Connecticut élève la voix contre la tyrannie et le mauvais gouvernement, et montre qu'il est déterminé d'employer son influence pour soutenir les droits et libertés du peuple.

HAUT-CANADA.

Kingston, (H.-C.), 4 juin.—Plusieurs journaux de la province ont publié une lettre de M. Hume à M. McKenzie, le grand et puissant souverain de Toronto. Dans cette lettre M. Hume se permet les invectives les plus violentes contre le révérend M. Ryerson, et l'accuse d'ingratitude, vu qu'il a dévoué, comme il le dit, une grande partie de son temps précieux à M. Ryerson lorsqu'il était à Londres. C'est une erreur complète. Nous pouvons dire, sur bonne autorité, que M. Ryerson n'a vu M. Hume que deux fois durant son séjour à Londres, et qu'il ne fut pas discuté alors de question politique. Le fait est que M. Hume a confondu M. E. Ryerson avec son frère M. George Ryerson qui a porté certaines requêtes en Angleterre, et a eu de fréquentes occasions de voir M. Hume; de sorte que l'accusation d'ingratitude se réduit au néant.

BAS-CANADA.

Nous apprenons qu'il a été dérobé 6000 piastres en or et en argent, il y a quelques semaines, chez M. S. M. Willard, aubergiste, résidant dans la rue Saint-François-Xavier. Il en a recouvré 2000 depuis. Deux jeunes gens soupçonnés ont été confinés dans la prison de cette ville. Les voleurs sont venus à bout de leur dessein en brisant la serrure du coffre-fort, et ce n'est que dix jours après le vol qu'il s'est aperçu que le coffre avait été défoncé. M. Willard était absent de la ville dans le moment. (Mont. Gazette.)

Nous prévenons le public qu'il y a dans ce moment-ci en circulation plusieurs billets de banque de Montréal qui ont été dénatés. Les contrefacteurs ont transformé des billets d'une piastre en billets de cinq piastres.

Nous pensons qu'on peut les reconnaître à cette marque: la vignette des billets de cinq piastres représente une femme assise et celle des billets d'une piastre la représente debout. (Id.)

Bryanston Square, 18 avril, 1834.

CHER MONSIEUR.—J'étais bien préparé à rencontrer M. Stanley hier soir, et je pense que la chambre n'aurait pas agréé sa motion après l'exposé que j'aurais fait.

Je pense que Lord Howick était opposé à cette démarche, et d'autres membres à qui j'en ai parlé expriment les mêmes sentiments; c'est, je présume, la raison pour laquelle M. Stanley, à une heure ce matin, lorsqu'il a été interrompu par l'orateur, a jugé à propos de remettre sa motion au 1er de mai, dans l'espérance, n'est-il dit, que le comité dans l'intervalle serait en état de faire rapport sur le bill de subsides, etc.

Ce que vous avez à faire maintenant c'est donc de mettre devant M. Roebuck l'état entier de l'affaire, afin qu'il soit soumis à la chambre, de même que les pièces qui s'y rapportent. Et si vous venez chez moi dimanche à une heure précise, je vous tracerai la marche que, je le pense, mettra les procédés du gouvernement britannique et de ses députés en Canada, depuis longtemps, sous un meilleur point de vue qu'on ne l'a fait jusqu'à présent. Mais il ne faut rien céder des droits des Canadiens d'avoir l'entière régie de chaque chose sous forme de taxes ou provenant des terres, d'honoraires, de rentes, etc. dans les provinces.

La couronne, ou ses représentants, ne doivent pas avoir la disposition d'un chelin dans la province (d'argent provincial), sans la sanction et l'autorité de leur chambre des communes, qui devrait seule être juge du montant de chaque salaire, aussi bien que de la convenance de chaque office dans la province.

J'espère que le peuple ne cédera pas un iota de ses droits, ce dont il a à se féliciter, et le peuple du Royaume-Uni profitera aussi de tarissement de ces sources de corruption et de mauvais gouvernement.

Avec la justice de votre côté, la persévérance, la modération et la fermeté, vous ne pouvez manquer de réussir à obtenir un bon gouvernement.

Je suis, etc. etc. JOSEPH HUME.

QUEBEC: MARDI, 10 JUIN, 1834.

Nous sommes sans nouvelles plus récentes de Londres. Le paquebot de Liverpool du 1er mai n'était pas arrivé à New-York mercredi soir dernier, et c'est par cette route que nous parvenons ordinairement les liasses des journaux anglais.

On verra par une lettre de M. Hume, datée du 18 avril, et adressée à M. Viger à Londres, que M. Stanley avait renvoyé au 1er mai sa motion pour abroger l'acte sur les argens provenant de la 14e Geo. 3.

Des bâtiments partis d'Europe aussi récemment que le 8 mai sont arrivés à la Grosse-Île hier et ce matin, mais il n'est pas encore parvenu de nouvelles à Québec. Vingt-cinq voiles carrées sont à la station.

Les journaux de Montréal d'hier ont été reçus. Ils sont sans nouvelles, à l'exception d'un paragraphe tiré de la Gazette de New-York qui est en résumé comme suit:

« Le cutter anglais Post Boy est arrivé hier de Falmouth, étant parti le 5 mai. Il n'a apporté ni cargaison ni lettres, et l'on ne peut expliquer le but de son voyage. »

Le congrès des Etats-Unis a adopté une résolution d'ajournement pour le 30 du courant.

Nous renvoyons à la notice des griefs de l'état du Connecticut, un des états de cette union si heureuse dont parlent les quatre-vingt-douze résolutions de notre chambre d'assemblée. On y remarquera que les griefs ne sont pas exposés avec cette longueur et cette variété qui caractérisent les nôtres; on peut les lire; et en cela les Yankees connaissent mieux l'homme que nos patriotes. Ils ne s'adressent pas, comme nous, à leurs voisins, en cas de besoin, ni ils ne menacent non plus d'abolir leur sénat; mais chose étonnante à dire, c'est ce corps même qui est l'objet de leur plus grande sollicitude, et c'est de l'émancipation des privilèges dont ils se plaignent amèrement. Ils méprisent aussi sincèrement leur Président que les révolutionnaires méprisent M. Stanley. Nous conseillons aux résolutions de consulter les journaux des Etats-Unis depuis deux ou trois ans; ils y trouveront cette tranquillité et cette unanimité dans l'administration des affaires publiques tant vantée, produisant présentement un état de choses pire qu'ici, sans compter ce que promet l'avenir.

Les petites choses sont souvent de grands signes. La poussière qui ces jours passés avengait les passants dans les rues de cette ville, et dans les chemins proches d'elle, a beaucoup incommodé le marchand et les femmes de ménage de notre ville, qui passaient une à deux heures chaque jour à nettoyer et à épouser leurs effets;—mais cette incommodité est peu de chose si on la compare avec la marque de l'efficacité du grand système électif qu'il présente! Qui le croirait, ces nuages de poussière sont l'ouvrage de notre conseil de ville. Ces messieurs expérimentés qui ont passé par l'élection, n'ont pas encore appris que les chemins macadamisés ne peuvent durer longtemps sans être régulièrement grattés en temps humides, de manière qu'en les tenant secs, ils s'usent moins vite; ils n'ont pas encore appris que si cette boue n'est pas enlevée, elle forme cette poussière incommode qui gâte tous les appartements de la ville lorsqu'il vente; ils n'ont pas encore appris que cette poussière qui entre dans les yeux et dans la bouche des gens est le meilleur engrais dont les corporations même non-électives savent tirer profit. Mais en compensation ils sont sûrs, et comment? par les propriétés qui payent la moitié de ce que payent les locataires. Comment ces Messieurs peuvent-ils concilier ce monopole de la minorité avec les résolutions pour la liberté qu'a fait ressortir la célèbre lettre du maire de Toronto?

Son Excellence le gouverneur-en-chef est attendu en ville de Sorel vers le 15 courant, pour faire l'inspection des troupes de la garnison. On dit aussi que Son Excellence doit aller visiter le chemin de Kennebec. Un bon nombre de messieurs sont dernièrement arrivés de l'état du Maine en gigs par cette route; et c'est un fait connu, qu'en conséquence des engagements pris avec le bureau de la poste américaine, qui n'ont pas été remplis par notre département des postes, on transporte maintenant chaque semaine les malles jusqu'à la ligne frontière de la province. Cette route pourrait devenir pour Québec une ligne de communication très expéditive avec Boston et le reste des Etats-Unis.

La consécration de messire Turgeon, nommé coadjuteur de l'évêque actuel de Québec, sous le titre de paribus de Sydam, aura lieu demain matin dans la cathédrale catholique de la Haute-ville, à huit heures.

Mgr. l'évêque de Tennesse, et Mgr. Gaultin, évêque de Tabara, accompagnés de MM. Bedard et Tabern, grands vicaires, et d'un grand nombre d'autres membres des districts de Montréal et des Trois-Rivières sont arrivés aujourd'hui en cette ville pour assister demain à la consécration épiscopale de Mgr. de Sydam.

Mgr. l'évêque de Québec est aussi de retour en ville, après avoir visité les paroisses de Ste-Foy, Lorette, et St-Ambrrose.

Il se trouva près de soixante Messieurs du clergé passagers sur le bateau à vapeur le Voyageur, qui est arrivé à midi de Montréal.

L'hon. et très-révérend M. Stewart, évêque anglican, doit partir jeudi, accompagné de son chapelain le révérend M. Lockart et sa dame pour se rendre à la capitale du Haut-Canada d'où il ne doit revenir qu'au printemps de 1835. Sa seigneurie passera deux ou trois mois dans les townships occupés à visiter cette partie du diocèse avant de se fixer à Toronto.

Nous apprenons que l'honorable D. Mondelet et John Neilson, écuyer, M. P. P., pour le comté de Québec, les commissaires nommés pour visiter les Etats-Unis, et faire rapport (en conformité de l'acte de la dernière session de la législature), sur les divers pénitentiaires de ce pays, se proposent de partir vers le 23 du courant. Ils emporteront avec eux une lettre de recommandation du gouverneur-en-chef adressée à tous les gouverneurs des divers états, et des lettres pour présenter au très-honorable Richard Vaughan, l'ambassadeur anglais à Washington. On suppose que leur visite durera à peu près deux mois.

Traduction d'un memorandum communiqué à la Chambre ce matin.

« Le brick Constantia parti le 28 avril de Limerick, est arrivé hier soir à la Grosse-Île avec 170 émigrés—vingt-deux de ces émigrés ayant succombés à la maladie pendant la traversée. »

3 par suite de la fièvre typhoïde.

3 par suite du coléra asiatique, le dernier de ces décès survint le 10 mai.

8 par suite du coléra ordinaire, le dernier décès étant survenu le 20 mai.

9 par suite d'autres maladies. « La barque Elizabeth et Sarah, partie le 8 mai de Dublin, est arrivée ce matin à la Grosse-Île portant 200 émigrés. Elle a aussi perdu vingt-deux de ses émigrés durant la traversée. »

2 Sont succombés au coléra asiatique.

11 Au coléra ordinaire, le dernier décès étant survenu le 6 juin.

5 A la diarrhée.

3 Par suite d'infirmités.

3 Etaient des enfans. (Signé) H. CRAIG, Secrétaire Civil, Bureau du Secrétaire, 10 juin 1834.

Le tableau officiel qui précède présente une déplorable mortalité à bord de deux bâtiments arrivés hier à la Grosse-Île. Notre système de quarantaine offre cependant une défense aussi certaine que possible contre l'invasion de la maladie, et nous devons surtout nous féliciter de son opération cette année, pendant laquelle il est déjà arrivé plusieurs bâtiments sur lesquels il s'est survécu un nombre de décès par suite du choléra asiatique même.

C'est par erreur que nous avons annoncé samedi dernier qu'il n'était pas survenu de décès par suite des fièvres typhoïdes. Il en est survenu deux ou trois, et il se trouve encore quelques malades qui sont en danger. Il peut être survenu un total d'un quinzième de malades depuis une dizaine de jours. Une femme et un enfant atteints de cette maladie, ont été transportés à l'Hôtel-Dieu et abandonnés dans la cour dans un état de maladie grave; l'enfant est mort depuis. Comme l'on n'admet pas de maladies réputées contagieuses dans cette communauté, le malade git dans un appartement séparé.

TABEAU DES MALADES ET DES MORTS A L'ETABLISSEMENT DE QUARANTAINE.

« Nombre des malades, 151. Nombre de morts durant la semaine, 11, dont 8 enfans. Il n'est pas survenu de cas de coléra sur l'île. »

H. CRAIG, Sec. Civil, Bureau du Sec.-Civil. Québec, 8 juin, 1834.

Le retour officiel que l'on donne au-haut des malades qui se trouvent à l'établissement de quarantaine, prouve qu'un grand nombre de malades, presque aussi considérable que celui qui se trouvait d'ordinaire à l'Hôtel des Emigrés à Québec durant les années précédentes, y reçoit présentement un traitement médical. Nous ne doutons pas que leur traitement et leur condition à cette place y soient aussi favorables qu'ils pourraient l'être à Québec; et nous pensons, qu'avec le système actuel, on pourrait probablement se passer à l'avenir d'un hôpital d'émigrés en ville. Il ne pourrait résulter d'inconvénient que par ceux qui se trouveraient à l'hôpital à la fin de la navigation.

Quelques touristes ont été apportés à nos marchés ces jours derniers. Elles se sont montrées cette année qu'en petit nombre et beaucoup plus tard qu'à l'ordinaire.

Samedi matin, la maison de François Pelletier, habitant industriel, du Carouge, fut la proie à une incendie avec presque tout ce qu'elle contenait; le feu a pris par la cheminée, qui était en mauvais état.

M. l'Éditeur.—Permettez-moi de prendre acte des éloges victorieux, que le Canadien remporte sur l'arrivée de chaque paquebot. Il s'en trouve deux surtout qui valent aux révolutionnaires un triomphe complet: ce sont; 1°, la nomination du comité de la chambre des communes; 2°, le renvoi au 1er mai de la motion de M. Stanley pour abroger l'acte relatif à la 14e. Je serais heureux, en temps et lieu, de rappeler le résultat de ces victoires aux souvenirs patriotiques, et je ne doute nullement qu'ils feront alors grande parade de leur reconnaissance, car il faut l'avouer que ces victoires sur M. Stanley ne font pas preuve que les injures qu'on lance les patriotes contre lui étaient méritées. Si les patriotes peuvent tourner à volonté, et demander en 1827 l'intégrité de la constitution dont ils exigent l'annulation en 1834, il ne faut pas croire que M. Stanley consentira aussi facilement à se décorer de pareils lauriers. Ce monsieur qui a pris part au rapport de 1828 s'est porté ami d'une enquête en 1834, et quoique satisfait que ce rapport ait été suivi, il a voulu de plus en satisfaire la chambre des communes, et appuyer ses démarches à l'avenir sur l'influence de cette chambre. Les patriotes doivent donc attendre le résultat sans chanter victoire à tout bout de champ. Ils sont par trop enthousiastes; ici, comme si souvent ailleurs, ils se montrent jeunes dans les affaires.

Après avoir pris acte de ces victoires, considérons le ton tout charitable, tout conciliatoire que messieurs les patriotes viennent d'adopter envers leurs adversaires égarés. On nous demande presque à genoux, de renouveler les liens d'une ancienne amitié qui, on veut bien le dire, a disparu. Les patriotes se montrent encore inceptes. Le métier de médiant n'est bon à rien autre part. Y pensent-ils sérieusement, on n'est-ce que le verbiage de leur pitoyable oracle rêvant ou songeant les débris de ce qu'il pêche de plus rouflant dans sa bibliothèque? Nous croient-ils aussi inconscients qu'eux-mêmes? Croient-ils que ceux qui dès 1775 ont repoussé de leurs foyers une rébellion qui venait les délivrer d'un régime absolu pour les placer dans le char des libertés les plus licencieuses; qui en 1791 demandèrent une constitution mixte et reconnue stable; qui en 1810 l'appuyèrent de nouveau; qui en 1814 se portèrent à Châteauguay, et en 1827 se levèrent en masse pour réclamer contre une administration usurpatrice, et comme à Châteauguay, l'appuyèrent encore à la constitution par des sacrifices d'un autre genre? Croient-ils que de tels gens vont se porter approbateurs d'un appel scélérat à cet ennemi sur lequel ils ont deux fois triomphé? qu'ils iront indécemment insulter le roi et son ministre, à qui ils se sont adressés depuis 75 années, et jamais sans succès; qu'ils s'aggraveront à des conventions qui blessent tous les systèmes représentatifs, et qui finiront par placer la vie, les propriétés et l'honneur des citoyens entre les mains des plus insolents, des plus misérables des usurpateurs; qu'ils vont se déclarer ennemis acharnés d'un cinquième de la population rapidement croissante, propriétaires à la fois d'un quatrième des richesses et de l'influence du pays, à l'appui d'une nationalité qui n'est bonne en ce qu'elle est juste et avantageuse, mais qu'on rend l'objet de haine parce qu'on la peint comme exclusive, dominatrice et avouée; croient-ils que nous allons consentir à bouleverser nos institutions religieuses, et avec la mère-patrie contre nous, les préjugés des autres sujets anglais excités contre nous, qu'on va porter une main suicidaire à cette influence qui a formé une population, l'admiration de tous ceux qui l'ont bien connue? Il faudrait être un homme ou être aussi fanatique que le « grand homme » qui, occupant lui-même des sièges à la fois au conseil exécutif et à la chambre d'assemblée, laissa M. Panet y siéger, pour en exclure M. Mondelet, qu'on poursuit depuis par de viles calomnies jusque dans la société.

Non, Monsieur l'Éditeur, si la proposition de con-

indication vient de quelque autre personne que du... Comment souscrire aux incompréhensibles 92 résolutions? Le sens commun ne va pas.

UN CANADIEN, *l'us Un Patriote*.

L'acte 59 Geo. III, chap. 8, "pour prévenir les accidents par le feu" est de nouveau en opération, et l'inspecteur des chemins ayant reçu injonction de mettre en force les dispositions suivantes de cet acte...

III. Pourvu toujours, et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite, que toute et chaque personne ou personnes qui peindre...

IV. Et qu'il soit de plus statué par l'autorité susdite qu'il sera du devoir du surveillant ou inspecteur des chemins dans chacune des villes de Québec et Montréal, et dans la ville des Trois-Rivières...

DECÈS. Vendredi dernier, âgé de 80 ans, après une maladie de cinq mois qu'elle a supportée avec beaucoup de résignation, Dame Elizabeth Chambers, épouse de M. Edouard Robert...

Le soussigné se voit, avec regret, obligé de contredire un avis qui se trouve contenu dans un avisement, signé A. BÉDÉE, D. BELLHON, et H. VÉNER, par lequel ils informent le public qu'ils ont dément autorisé à collecter les dettes qui sont dues à la ci-devant société de Budden & Co.

AVIS.—Les affaires ci-devant conduites par JOHN E. MILLS, de cette ville, le seront à l'avenir par les soussignés, sous le titre de JOHN E. MILLS & Co.

HENRY W. WELCH, N° 1, quai de Hunt, a à vendre—Ancre de 60 livres à 6 quintaux, cables de chaîne, chaînes mailles de 1/2 à 2 de pouces.

UN GIGER supérieur, fabrique de Londres. S'adresser au Reposeiro du Tattersall, rue Ste. Anne, Haute-ville—Québec, 9 juin 1854.

ON pourra se procurer de la GLACE pour les familles et les particuliers pour l'été, à des prix modiques, en s'adressant au Mess-Man du 22e de ligne; C. du défilé de Québec.

Le soussigné vient de recevoir les marchandises suivantes sur la Pomona, et les offrent en vente:—Un assortiment complet de LIVRES sur la littérature, la loi et la piété, les derniers comprenant Formulaires, Livres d'Offices, Sermons, Heures, Catechismes, Imitation de J. C., Paroisses de Dames et Demoiselles, Paroisses Romaines, Epîtres et Evangiles, Heures effets de la vertu, Vie des Saints, etc.

ORNEMENTS POUR LES ÉGLISES DE TOUTES SORTES, tels que:—Diap d'or, Dames de toutes couleurs, Croix d'or pour Chasubles, Bas d'Autels, Gros de tours, Encensoirs, Calices, Ciboures, etc.

POUR LA TOUX, LE RHUME, &c.—PILULES PECTORALES DE CARTER.

CES pilules sont singulièrement renommées pour leur efficacité, reconnue à guérir certaines maladies les plus invétérées, telles que la toux, le rhume, l'asthme, le catarrhe, la courte haleine, la pulmonie prise à son commencement, et toutes les autres maladies de poitrine et de poumons.

Elles facilitent l'expectoration, adoucissent les irritations, soulagent les boyaux, et chassent tous symptômes de fièvre; elles ne contiennent rien de narcotique, et elles sont d'une composition si peu dangereuse et d'une opération si douce que la femme la plus délicate, ou l'enfant le plus jeune peuvent les prendre en toute sécurité.

On pourra donner un plus grand nombre de témoignages, et on pourrait citer des cas de guérison extraordinaires, mais un seul essai sera le meilleur commentaire, et convaincra de leur grande efficacité.

Elles se vendent 1s. 6d. par boîte seule, ou 5s. par 3 petites boîtes.

PILULES DE FAMILLE APERTIVES DE CARTER, (PUREMENT VÉGÉTALES.) Fortement recommandées par leur efficacité à parvenir à la constipation habituelle, à guérir le vertige, le mal de tête, le maux d'oreilles, l'indigestion, les flatulences, la cardialgie, et autres maux résultant du dérangement de la bile, d'habitudes, d'empétrement, de la vie sédentaire, ou d'obstructions d'entrailles.

BANQUE DE QUEBEC.—Directeur pour la semaine: P. PELLETIER, Ecuyer.

Plusieurs petites fermes, défrichées en partie, dans les Townships de l'Est. Elles sont bien adaptées pour des personnes qui possèdent de petits capitaux.

CINQUANTE-CINQ EMPLACEMENTS à concéder, dans le faubourg St. Roch, du côté nord-ouest de la rue du Prince Édouard, formant partie du terrain dit "La Vacherie".

MAISON DE LA TRINITE, Québec, 20 mai 1854.

LOUER pour l'été.—Une charmante MAISON DE CAMPAGNE, sur le chemin de Ste. Foye, comprenant six chambres, avec un petit jardin y adossé.

LOUIS THIBERGE, pilote-pont et en bas du Harve de Québec fut ce jour destiné de la charge de pilote, pour cause d'avoir échoué le 6 mai courant, par manque de propres soins et diligence.

NOUVELLE CHAPELLE. CHAPEAUX de Londres, N° 3, rue La Montagne, second magasin en bas de la Porte de la Basse-ville, WILLIAM SHOTON & Co. Fabriciens de Chapeaux de Londres et de Londonderry.

ACADEMIE DE MR. SHADGETT, (centralement située.) 13, rue Couillard, Haut-Ville.—Mr. SHADGETT a l'honneur d'informer les citoyens de la Haute et Basse-Ville, qu'il a ouvert un Académie pour la réception d'élèves qu'il préparera et qualifiera comme ci-devant, pour les professions libérales, Bureaux publics, comptables de Merchants, &c.

ROBERT CAIRNS, JUNI. MARCHAND-TAILLEUR. N° 20, rue de La Montagne.

ANTOINETTE FITZBACK, Ferblantier, prévient ses pratiques et le public, qu'il réside et tient actuellement sa boutique à la maison, Haute-ville, rue St. Angèle, n° 7; où on le trouvera en tout temps prêt à faire aucune sorte d'ouvrage en ferblanterie, du dernier goût, et au prix le plus modique.

HENRY W. WELSH, N° 1, Quai de Hunt, offre en vente:—Cognac Brandy, en dépôt et franc de droits Générique, en pipes et tonnes.

REQU par les goélettes Hen et Espérance, et à vendre par le soussigné: Rum de Demerara et de Grenade Sucre de Trinité, en barriques et en quarts.

RECEMENT arrivé, et à vendre par les soussignés, meilleures vitres de Bristol, en paniers, boîtes et demi-boîtes, vin de Madère choisi, en pipes, barriques et quarts.

AVIS.—Toutes personnes ayant des réclamations contre JOSEPH HUOT, marchand, à Québec, sont priées de les présenter, et toutes personnes qui lui doivent sont aussi priées de le payer.

AVIS.—Le soussigné ayant pris les hangars joints à ses bureaux, rue St. Jacques, est prêt à recevoir de la fleur, lard, bœuf, ou autres marchandises ou consignations, et fera des avances libérales sur icelles.

INFORMATIONS désirées de Nathaniel Richard, qui a quitté la maison du soussigné, son époux, cultivateur au Cap Saucé, le 16 octobre, 1851. Elle était alors dans un état de folie complète, et on suppose qu'elle s'est transportée et qu'elle est décédée dans quelque paroisse éloignée.

Le soussigné vient de recevoir, et offre en vente: Rum des Isles sous-le-vent, Café, &c.

Le soussigné informe respectueusement le public qu'il vient de recevoir une addition considérable de marchandises de Londres qui seront vendues ainsi que son fond de magasin à des prix très modiques, pendant ce mois et le suivant, après quoi le reste sera positivement vendu par encan.

VENTE ETENDUE DE DRAPS, Etc. Par J. & M. FRASER, à leurs chambres d'encan, le MARDI 17 du courant, à UNE heure précisément.

TRENTE-DEUX DRAPS superfin, fin et commun, de toutes sortes et couleurs.

UN assortiment étendu de marchandises sèches, telles que, toiles, soieries, étoffes et autres articles, toutes ces premières conditions, qui seront faciles, seront énoncées au moment de la vente.

VENTE de poëles dits Franklin et Rotatory sur un plan amélioré et à meilleur marché, que cent autres pour Québec, le tout débarqué du Rosebud, venant de Glasgow.

VENTE de poëles—Par J. & M. FRASER, aux magasins de R. F. MAITLAND & Co. rue St. Pierre, le VENDREDI 15 juin prochain à UNE heure.

VENTE de poëles dits Franklin et Rotatory sur un plan amélioré et à meilleur marché, que cent autres pour Québec, le tout débarqué du Rosebud, venant de Glasgow.

VENTE de poëles—Par J. & M. FRASER, aux magasins de R. F. MAITLAND & Co. rue St. Pierre, le VENDREDI 15 juin prochain à UNE heure.

VENTE de poëles dits Franklin et Rotatory sur un plan amélioré et à meilleur marché, que cent autres pour Québec, le tout débarqué du Rosebud, venant de Glasgow.

VENTE de poëles—Par J. & M. FRASER, aux magasins de R. F. MAITLAND & Co. rue St. Pierre, le VENDREDI 15 juin prochain à UNE heure.

VENTE de poëles dits Franklin et Rotatory sur un plan amélioré et à meilleur marché, que cent autres pour Québec, le tout débarqué du Rosebud, venant de Glasgow.

LES soussignés ont constamment à vendre un assortiment de farine française, supérieure, fine, middling et Pollard, ainsi que farine entière.

TOILES CIREES, MEUBLES, ETC. Le soussigné informe respectueusement le public qu'il a à vendre un fonds bien assorti de meubles et de tapis cirés, quincailles, articles argentés et vernissés, etc.

CHÉVAUX et VOITURES de toutes sortes pris au TATTERSALL chaque jour (excepté les dimanches) pour être vendus publiquement ou privément.

LES NAINS AMÉRICAINS, L'ÉPOUX ET L'ÉPOUSE. MARIÉS DEPUIS QUATRE ANS. Les Nains Américains, M. et Made. BOOTH.

LE soussigné informe le public qu'il vient d'arriver de Londres avec un assortiment général de Marchandises plus à la mode, comprenant mousselines élégantes, peignees; chapeaux de dames, dits Damas, tulle et paille de riz, soieries, rubans, fleurs artificielles, plumes, etc.

LES soussignés prient respectueusement les citoyens de Québec et des environs de remarquer qu'ils reçoivent maintenant leurs fonds de marchandises du printemps venant d'Angleterre et d'Écosse, et comprenant un assortiment général de marchandises bien propres à la saison qui commence, et qu'ils offrent en vente à leur magasin, n° 2, rue St. Jean, à des prix très modiques.

SEL ETC. par le Sir Walter Scott:—250 tonnes Sel de Liverpool, sec 150 ditte huile de palme 50 ditte fer en barres 1 1/2 x 8 pouces 350 boîtes met leur savon—30 à 60 livres chacune.

EN hangar, par l'Ann Vardill, de la Jamaïque:—100 tonnes ESPRIT de la Jamaïque, d'un bon goût et d'une grande force, 15 sacs café 60 sacs piment.

DEUX cents quarts d'Irlande prime mess supérieur d'Irlande.—S'adresser à RODGER, DEAN & Co.

RÉCEMENT REÇU, par le Rosalind, de Londres, et à vendre aux magasins des soussignés:—10 caisses chapeaux de dames à la dernière mode, comprenant Toscans, Italiens, etc. etc. de tous grands styles.

ON débarque maintenant du brick Rosalind, et de la barque Pomona, de Londres, et à vendre par les soussignés:—50 barriques Générique de la Hollande d'un bon goût, Boîtes et demi-boîtes chandelles de cire avec mèche de coton.

DEUX CENTS rouleaux de toile à voile blanche, reçus ces jours-ci, et à vendre par CHS. E. LEVEY.

QUELQUES caisses de papeterie et de machines à multiplier les transcriptions, avec tous les articles nécessaires, diaries, plumes d'acier, cire à cacheter et oubliettes à patente, etc. venant d'être reçus sur le Frances, de Londres, et sont en vente chez WANTON & MOORE.

CASSONADE, SUCRE, MELASSE, ETC. ETC. S'adresser au Louisa, Capitaine Onéil, d'Antigua:—Cassonade brillante en boucauts, tierces et quarts Mélasses en tonnes et quarts Rum des Isles-sous-le-vent, et 48 boîtes arrow-root.

254 R. ROULEAUX Cordage à patente assorti, 5 boucauts broches 1 ditte de lignes à saumon.

AVENDRE par les Soussignés:—Eau de vie de Cognac, Eau de vie de Bordeaux, Générique de Hollande, Vins de Port, Vins d'Espagne, Pipes à fumer, Peintures vertes, jaunes, séches, et en huile.

AVENDRE par le SOUSSIGNÉ. PANACE de Swain pour le rhumatisme, &c. Baume pulmonaire végétal Sirop pour la toux de la Nouvelle Angleterre.

AVENDRE, RUM de la Jamaïque, SUCRE et CAFÉ, récemment reçus par la Goélette Chance, venant de cette île, par LESLIE, STUART & Co.

SEL DE LIVERPOOL à flot, et à vendre par les soussignés, JAMES HAMILTON & Co.

LES personnes qui ont des réclamations contre l'Hôpital des émigrés sont priées de les transmettre, cachetés à M. SHAW, l'Intendant de l'Hôpital, pour faciliter au comité de régie le moyen de payer le montant dû jusqu'au 1er mai prochain, en conformité à la loi, passée durant la dernière session de la législature.

Le Soussigné donne avis, qu'au 1er mai prochain, il se propose de se retirer des affaires en faveur de son fils. Il prie ceux qui lui doivent de payer leurs comptes respectifs à Robert Cairns, junior, après le moindre délai possible.

Le soussigné offre de l'EMMAGASINAGE aux prix les plus raisonnables.

MAINTENANT dans le magasin du bateau à vapeur le St. Patrick, quai de la Reine, une caisse marquée S dans un diamant. Le propriétaire pourra la recevoir en constant qu'elle lui appartient et en payant les frais, en s'adressant à M. JAMES HENRY, n° 40, rue St. Pier.

RESTANT dans les hangards de la Compagnie des bateaux de touage, les articles suivants, savoir:—1 boîte adressée à M. Christie. 1 balle marquée R. B. S.

1 tierce do. Q. S. 1 caisse do. W. M. 1 caisse do. Québec. 1 caisse do. C. T. B. & Co. 1 caisse do. Q. 1 caisse do. Arthur Causton, Montréal, L. C. per Woodbine, 1833.

1 boîte d'épicerie, point de marque. 3 crabes do. S'adresser JOHN DYDE, 15 mars, 1854. Quai de McCallum.

1 caisse do. Québec, 22 avril 1854. PAUL LEPPER.

1 caisse do. Québec, 22 avril 1854. PAUL LEPPER.